



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 9 décembre 2023

Retour du redoublement imposé aux familles : une vision réactionnaire de l'école

Ce mardi 7 décembre, le ministre Attal annonçait le retour de la possibilité donnée aux équipes pédagogiques d'imposer le redoublement aux familles, par le biais de la publication d'un décret début 2024.

Il s'agit de revenir sur un décret publié en 2014 qui avait laissé le dernier mot aux familles. Le taux de redoublement restait à l'époque l'un des plus élevés d'Europe. Il était cependant en forte baisse depuis une décennie, les enseignant-es ayant fait l'expérience de son caractère insatisfaisant.

Depuis 2014, le redoublement a de fait continué à baisser : en 2022, 4,8 % des élèves sont, par exemple, entrés en 6e avec au moins un an de retard, contre 11,4 % en 2013, et plus de 17 % en 2005. Aujourd'hui, le redoublement est un choix des élèves et des familles, souvent pour consolider des acquis (en fin de CP par exemple) ou projet d'orientation (en fin de collège ou de lycée).

Pourtant, aujourd'hui, Attal décide de revenir sur cette décision, arguant de la baisse du niveau des élèves présentée dans le rapport PISA. Il s'agit ni plus ni moins d'une décision populiste, visant à flatter les instincts réactionnaires d'une partie de la population.

En effet, les études scientifiques, y compris au niveau international, ont un consensus important sur son caractère souvent néfaste pour l'estime de soi des élèves et les trajectoires scolaires des élèves concerné-es. Il reproduit fortement les inégalités sociales, le redoublement impactant plus fortement les élèves issu-es de classes sociales défavorisées. Par ailleurs, il ouvre la porte à une gestion

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fedede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



disciplinaire de la difficulté scolaire, le redoublement étant perçu comme une sanction pour les élèves posant des problèmes en classe.

Gageons que les personnels, dans la lignée d'une évolution professionnelle sur le sujet s'étendant sur plusieurs décennies, ne s'empareront pas de la possibilité offerte par Gabriel Attal d'imposer le redoublement aux familles.

SUD éducation appelle les personnels à en débattre, et à adopter des motions collectives dans les établissements pour signifier leur refus du redoublement imposé aux familles.

SUD éducation revendique des mesures pour traiter la difficulté scolaire, non pour la sanctionner : il faut baisser le nombre d'élèves par classe, recruter et former davantage les personnels.